

Modification 001

1. A la PARTIE 4 — PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION :

SUPPRIMER

4.6.2 Négociations contractuelles

TPSGC peut entamer des négociations sur les éléments suivants, s'il y a lieu :

- a) les modalités du contrat ;
- b) les prix et la ventilation des coûts ;
- c) l'étalement des prix par le soumissionnaire, aux fins de justification des coûts au Canada.
- d) Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés par TPSGC dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la demande. Si l'on ne parvient pas à un consensus sur n'importe quel aspect des négociations, la proposition sera mise de côté et rejetée d'emblée.

INSERER

4.6.2 Négociations contractuelles

TPSGC peut entamer des négociations sur les éléments suivants, s'il y a lieu :

- a) les modalités du contrat ;
- b) les prix et la ventilation des coûts ;
- c) Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés par TPSGC dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la demande. Si l'on ne parvient pas à un consensus sur n'importe quel aspect des négociations, la proposition sera mise de côté et rejetée d'emblée.

2. A l' Annexe A — Énoncé des travaux (EDT) et coûts

SUPPRIMER

3.3 Langue de travail

Le soumissionnaire doit insérer l'information à « Entrée », sans modifier le texte.

Le contrat exigera que les travaux soient exécutés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, ou encore dans les deux langues officielles. La langue de travail sera établie à la suite de la décision de financer une proposition.

Le soumissionnaire doit indiquer sa capacité de s'exprimer dans l'une ou l'autre des langues officielles ou dans les deux langues officielles. Entrées : anglais, français ou anglais et français.

INSERER

3.3 Langue de travail

Le soumissionnaire doit insérer l'information à « Entrée », sans modifier le texte.

Le contrat exigera que les travaux soient effectués dans l'une des langues officielles du Canada identifiées dans la proposition soumise par le fournisseur.

Le soumissionnaire doit indiquer sa capacité. Entrées : anglais, français ou anglais et français.